

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00647
Numéro SIREN : 392 785 861
Nom ou dénomination : ORECO CHOLET

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2021 sous le numéro de dépôt 2249

AGEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 5, Rue de Chinon - 49300 CHOLET
392 785 861 RCS ANGERS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin,
A 17 heures 30,

Les associés de la société AGEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5, Rue de Chinon - 49300 CHOLET, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yannick BAUDRY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Matthieu GUINE et Monsieur Julien SONIGO, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samuel PREAUD est désigné comme secrétaire.

La société AL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ...
- Prorogation du mandat de directeur Général de Monsieur Jean-Luc GIRARD,
 - ...
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de proroger le mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Luc GIRARD qui devait s'achever le 30 juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Monsieur Jean-Luc GIRARD présent à la réunion remercie l'assemblée générale, déclare accepter la prorogation de son mandat de Directeur général, répondre aux obligations légales, réglementaires et déontologiques imposées aux mandataires sociaux de sociétés exerçant la profession d'Expert-comptable et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

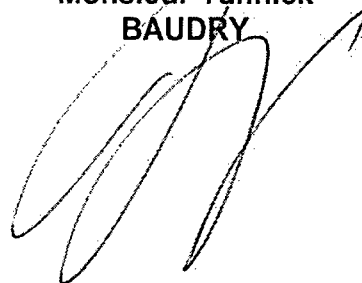
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Certifié conforme
A l'original

Le Président
Monsieur Yannick
BAUDRY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over the printed name.